

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2020-017 du 27 janvier 2020
instituant une commission de propagande pour les élections municipales et communautaires
des 15 et 22 mars 2020 dans le département des Hauts-de-Seine.

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code électoral et notamment les articles L. 166, R.31 à R.38,

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des
conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers
métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs,

Vu la désignation de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles,

Vu la désignation de M. le Directeur Opérationnel Territorial de la Poste,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars
2020, une commission de propagande, compétente pour l'ensemble du département des
Hauts-de-Seine, est instituée et se compose comme suit :

Président :

- Madame Catherine PAUTRAT, présidente du Tribunal de Grande Instance de Nanterre
(titulaire),
- Madame Amandine de LA HARPE, secrétaire générale du Tribunal de Grande Instance de
Nanterre (suppléante).

Membres représentant le Préfet des Hauts-de-Seine :

- Monsieur Jean-Pierre DE COURS, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture
des Hauts-de-Seine (titulaire),
- Monsieur Sébastien MAURICE, chef du bureau de la réglementation générale et des
élections à la préfecture des Hauts-de-Seine (suppléant).

/...

Membres représentant l'opérateur chargé de la propagande (La Poste) :

- Monsieur Jean-Jacques VIAL, responsable raccordement et transformation logistique (titulaire),
- Monsieur Eric LEONARDI, direction de la performance logistique (suppléant).

ARTICLE 2 : le secrétariat de la commission est assuré par :

- Monsieur Pierre-Antoine SAMSON, adjoint au chef de bureau de la réglementation générale et des élections à la préfecture des Hauts-de-Seine, tél : 01 40 97 26 37,
- Madame Brigitte BERNARD, chef de section élections au bureau de la réglementation générale et des élections à la préfecture des Hauts-de-Seine, tél : 01 40 97 23 25.

ARTICLE 3 : la commission siégera à la Préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177 avenue Joliot Curie, 92000 NANTERRE.

ARTICLE 4 : cette commission sera installée au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale, soit avant le 2 mars 2020.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la préfecture, la présidente de la commission de propagande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 27 janvier 2020

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON